Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260402-D_2026_42-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril à vingt heures trente-neuf minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de convocation : 26/03/2026
Date de publication : 09/04/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, LAHAYE Denis, THONIER Carole, PASTUREL Mathieu, LECHEVALIER Céline, AUREGAN Yvain, BOULAIRE Céline, GERARD Adrien, BOURGUENOLLE Camille, HABERT Orlane, KRIMED Jean-Jacques, OLIVIER-DUFEE Anne-France, NOURRY Jérôme, PARBEAU Gwenaëlle.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : Mme MICOINE Laure (pouvoir à M. PASTUREL Mathieu), M. BAUDAS Simon (pouvoir à Mme BOURGUENOLLE Camille), M. MORIN William (pouvoir à Mme FINET Johanne)

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : M. AUREGAN Yvain

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026-42 - DESIGNATION D'UN(E) DELEGUE(E) ELU(E) AU CNAS

Mme la Maire expose que par délibération n° 2017-1-047 du 06/07/2017, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au CNAS (Comité National d'Action Sociale) à compter du 01/01/2018.

Le CNAS est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales jouant le même rôle que le Comité d'Entreprise dans le secteur privé.

L'adhésion au CNAS s'accompagne obligatoirement d'un(e) délégué(e) des élus, d'un(e) délégué(e) des agents et d'un(e) correspondant(e) du CNAS. Aussi, dans le prolongement des élections municipales, il convient de désigner, pour les six années à venir, un(e) délégué(e) élu(e) qui sera le-la représentant(e) de la commune au sein des instances du CNAS.

Entendu cet exposé, Mme la Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260402-D_2026_42-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 19 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 19 pour) :

- DESIGNE M.MORIN William en tant que délégué des élus au CNAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
M. AUREGAN

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication.

